

PROJET DE COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 3 NOVEMBRE 2020

Etaient présents : Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Fabien Baguerey, Patrick Lhermitte, Anna Vallat, Estelle Rémy, Julie Carret, Florine Grevillot, Christophe Pesme Cansar, Carlo Scalamandre, Théo Vallat.

Secrétaire de séance : Anna VALLAT

Début de la réunion 20h

Mot du maire

Samuel Paty, professeur assassiné, trois autres personnes assassinées dans une église.

Dans la commune, les drapeaux ont été mis en berne une semaine.

Nous ne devons pas nous laisser imposer par des pays dictatoriaux et fanatiques, une limitation du droit d'expression dans notre pays.

Suite à la révolution de 1789 et à la Loi de 1905, nous avons eu la capacité de mettre en place la séparation de l'Église et de l'État.

Dans notre pays la femme est l'égale de l'homme. Nous resterons ce que nous sommes.

Le conseil municipal s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du compte rendu de la réunion précédente
2. Point sur les actions municipales depuis juillet
3. Urbanisme et compétence de la communauté de communes
4. Coupe et affouage saison 2020/2021
5. Compte rendu de la commission travaux.
6. Décision modificative n° 1.2020
7. Point sur les finances communales (trésorerie et dettes)
8. Travaux à prévoir sur 2021 et 2022 et demandes de subventions
9. Compte rendu des représentants à Territoire Energie et Fourrière animaux
10. Recours juridique et actions (Sénat et pêche) sur le fossé des Trous de Marne.
11. Plan Prévention Risques Inondations, enquête et études de la CCST.
12. Dématérialisation des envois avec la préfecture
13. Fonds de concours de solidarité CCST
14. Commissions à compléter
15. Zones 30 km/h
16. Remboursement de la peinture par la commune de Grosne
17. Cérémonie du 11 novembre
18. Question diverses

Le maire demande aux élus l'autorisation de mettre à l'ordre du jour un point supplémentaire concernant un bail rural. Cette demande est acceptée.

1. Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion du 10 juillet est adopté à l'unanimité.

2. Point sur les actions municipales depuis juillet

Sont évoquées les différentes actions intervenues depuis la dernière réunion.

1. Fleurissement : village propre et fleuri tout l'été. Beaucoup de travail d'arrosage et d'entretien auquel il faut ajouter l'entretien du cimetière et des tombes abandonnées ~~pris en charge par les mêmes~~ réalisés par des personnes bénévoles qui sont remerciées.
2. Opération fibre optique : La situation est maintenant relativement satisfaisante à part pour la rue du lotissement du moulin qui apparaît avoir été oubliée par Orange. Les responsables de la mairie interviendront auprès d'Orange
3. Réparation importante réalisée sur le tracteur de la commune. Coût : 1887 Euros.
4. L'opération brioches de l'Adapei s'est déroulée du 7 au 10 Octobre. Trente six familles ont passé commande, 64 brioches distribuées pour un montant de 325 € remis à l'Adapei. Remerciements aux donateurs
5. Une barrière a été implantée de manière provisoire pour interdire l'accès à la zone protégée entre le Canal et la Bourbeuse. Une barrière définitive sera installée au printemps prochain.
6. Un fauchage/broyage des abords de chemins communaux et des fossés a été réalisé en Août.
7. Une déviation des eaux de ruissellement a été réalisé rue le l'église pour protéger les habitations.
8. Réalisation d'une opération médiatique pour dénoncer le classement en cours d'eau du fossé des trous de Marne. Plusieurs maires étaient présents ainsi que le sénateur.
9. Réparation de paratonnerre de l'église à la charge des communes de Brebotte et Bretagne
10. Le travaux de réparation du mûr du cimetière et d'une façade du bûcher débuteront à partir de mi- novembre 2020.
11. Les trottoirs de la rue du Combal et la mise en place d'un réseau d'évacuation des eaux de ruissellement ont été réalisés en septembre. Coût de l'opération 36 426, 80€. La commune bénéficie de deux subventions. Une du conseil départemental de 7 000€ et une autre de l'État pour 12 491, 34€.
12. Un élagage des arbres du chemin de l'Eige Perrin a été réalisé en octobre dernier.
13. Un échange de terrain souhaité par la mairie n'a pas pu être réalisé. La commune doit trouver un autre terrain pour libérer la place communale de la benne déchets verts. Un débat s'est déroulé sur ce sujet, sur deux lieux possibles soit en bordure du bois Défendu, soit au Banné, des voix ont aussi évoqué de faire en sorte que la benne à déchets verts quitte la commune. Le maire estime que pour rendre service aux habitants, la benne doit rester sur le territoire de la commune, mais à l'extérieur de village, elle doit être proche d'une route départementale et sur un site non touristique. La commune se donne deux ans pour trouver une solution acceptable.

2 bis. Bail rural

Un agriculteur de la commune qui loue un terrain communal de 1 hectare 27 au lieu dit « La Nos » arrête son activité agricole le 31 décembre 2020. Un autre agriculteur de Brebotte, Monsieur Loviton demande à reprendre le bail concernant ce terrain dont il exploite les deux parcelles riveraines (une en qualité de propriétaire l'autre en qualité d'exploitant). Le conseil donne son accord pour le transfert de bail de ce terrain d'1 hectares 27 à Monsieur Loviton.

3. Urbanisme et compétence de la communauté de communes

A défaut d'opposition des élus de la commune, la compétence urbanisme est transférée automatiquement à la Communauté de Commune Sud Territoire, comme le prévoit la Loi à partir du 1^{er} janvier 2021.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de sa compétence en matière de Plan local d'urbanisme, de carte communale et de droit de préemption urbain.

4. Coupe et affouage saison 2020/2021

La coupe de bois 2020 concerne 53 m³ de grumes pour l'essentiel du chêne, du frêne et du cerisier dans les lieux suivants : Bois Défendu, Cotais, Paquis et Millière. Le bois proposé en affouage est estimé à 85 stères auxquels s'ajoute 16 stères laissés par un affouagiste défaillant de la coupe de 2019.

Le conseil a voté le prix du stère à 10€ pour le chêne, le frêne, le cerisier et le bouleau et à 5€ pour la verne.

Toutes les tiges du Bois du Paquis seront vendues à un marchand de bois avec établissement d'un contrat par l'ONF. Les grumes seront mises en ventes en décembre 2020.

5. Compte rendu de la commission travaux.

La commission s'est réunie le mardi 22 septembre 2020 pour faire le point sur les travaux réalisés au cours de l'été et proposer au conseil municipal un plan de travaux pour les 2 ans à venir (voir le compte rendu complet en annexe).

Après un débat, divers points retenus ont été inscrits au programme de travaux figurant en point 8 de ce compte rendu.

6. Décision modificative n° 1.2020

La décision modificative ci-dessous est adoptée à l'unanimité.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60628 : Autres fournitures non stockées	1 299.00 €	
D 61551 : Entretien matériel roulant		2 000.00 €
D 61558 : Entretien autres biens mobiliers	2 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 299.00 €	2 000.00 €
R 722 : Immobilisations corporelles	1 800.00 €	
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section	1 800.00 €	
R 70878 : Remb par autres redevables		501.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services		501.00 €

7. Point sur les finances communes (trésorerie et dettes)

Depuis 2020, la commune doit rembourser chaque année 15 160€ pour ses prêts. Ce n'est pas très lourd, car en 2013 et en 2019, nous dépassions les 18 000€ de remboursement. Le maire précise qu'un prêt de 30 000€ s'arrêtera en 2023 et un autre de 50 000€ en 2025.

Nous sommes donc dans une situation relativement confortable pour dérouler sur six ans ce que nous avons décidé ensemble.

Au budget, nous avons inscrit pour 2020, un transfert du fonctionnement vers l'investissement de 63 872€. A ce jour, la somme de 28 081 € a été transférée.

8. Travaux à prévoir sur 2021 et 2022 et demandes de subventions

Les élus donnent leur accord pour que les dossiers concernant ces investissements ci-dessous soient constitués et que les subventions soient demandées.

- a. Aménagements rue le l'Écrevisse (bordures de busage) en incorporant les arrêts de bus et le lien avec le passage piéton. (Un nouveau dossier plus complet est à constituer).
- b. Rampe accès à l'école rechercher des aides, car nous avons déjà 3945€ de DSIL dossier à compléter
- c. Toilettes handicapé et autres aménagements (lieu repas et séparation du vestiaire de l'école de l'accès au logement)
- d. Demande d'un relevé topographique pour étudier avec la direction route du Département d'un aménagement routier de sécurité rue de la fontaine à la sortie de l'agglomération, côté Froidefontaine
- e. Barrière pour protéger les utilisateurs d'un futur trottoir entre le parking de la vélo-route et le pont du canal (dossier à préparer avec la CCST et le Département).

f. Dossier recherche d'un terrain pour la benne à déchets verts.

Pour faire suite au compte rendu de la commission travaux, le maire a précisé que l'approche de la benne à déchets verts, des bacs à verre et vêtements était totalement différente. La benne à déchets verts apporte un trafic routier important par sa vocation intercommunale, elle doit être située si possible à l'extérieur de la commune, le plus proche possible d'une route départemental.

Le lieu des bacs à verre et vêtements correspond à une autre logique, apportée par l'expérience des années antérieures.

Ces bacs en 20 ans ont été déplacés pour la quatrième fois en 2017. Ils étaient au début sur la place de l'école, puis sur le parc du Cotais, puis sur la place communale, tous ces lieux créant des nuisances directes aux habitants et des dépôts d'immondices.

Ils ont été déplacés en 2017 dans un lieu éloigné des routes départementales et un lieu extérieur au village, au minimum à 200 mètres de toutes habitations.

Depuis cette date, les bacs sont réservés aux habitants de la commune et ne sont plus un lieu comme auparavant de dépôt d'immondices. Voilà ce qui peut être dit actuellement sur ces deux sujets.

9. Compte rendu des représentants à Territoire Energie et à la Fourrière animale

Le syndicat territoire Energie 90 a voté l'institution d'une taxe de 8,5% sur le prix du kw/h sur les factures d'électricité. Ceci concerne les communes de moins de 2000 habitants. Les communes de plus de 2000 habitants étaient déjà assujetties à cette taxe. Un tiers des revenus de cette taxe reviendra aux mairies. Application fin 2021.

Fourrière animale : Le syndicat de la fourrière est financé par une cotisation annuelle de 0,96 € par habitants pour 2020 soit 358,05€, une forte augmentation liée à des investissements pour des locaux. En 2019, la participation de la commune au syndicat était de 211,75€.

Communauté de Communes : De nouvelles règles ont été établies afin que les conseillers municipaux disposent des mêmes informations que les délégués communautaires en ce qui concerne les réunions régulières et les rapports annuels obligatoires (activités, ordures ménagères, eaux et assainissement)

10. Recours juridique et actions sur le fossé des Trous de Marne.

Notre cabinet d'études a répondu point par point à tous les arguments du mémoire de la préfecture, nous attendons maintenant que le dossier soit communiqué par l'avocate au tribunal. Il y va de la sécurité des habitations situées au du centre village.

11. Plan Prévention Risques Inondations, enquête et études de la CCST.

Début septembre, la DDT n'avait pas encore transmis au cabinet d'études les observations faites par les administrés en juillet lors de deux réunions à Grandvillars. Les élus municipaux se mobilisent sur ce sujet important pour l'avenir de notre commune.

Il est clair pour les élus, que si la communauté de communes ne lance pas rapidement les études sur la rivière l'Ecrevisse, ses services eau et GEMAPI ne nous aideront pas beaucoup. Le président de la CCST est venu voir sur place nos préoccupations, nous espérons des suites favorables et devons montrer notre détermination auprès de la DDT et de la Communauté de Communes. ~~maintenir la pression sur la DDT et sur la Communauté de Communes.~~

12. Dématérialisation des envois avec la préfecture

Les élus donnent leur accord pour que la transmission de documents entre la mairie et la préfecture soit numérisée.

13. Fonds de concours de solidarité CCST

Il s'agit d'un fond de concours pour le budget fonctionnement. La commune doit justifier d'au moins 5000€ de dépenses d'entretien pour les bâtiments communaux pour percevoir un fonds de concours de la communauté de commune d'un montant de 2500€. **Les élus donnent leur accord.**

14. Commissions à compléter

Commission d'appel d'offres : Membres titulaires Pierre Vallat, Chloé Sabatier, Carlo Scalamandre, Christophe Pesme-Cansar. Membres suppléants : Estelle Remy, Théo Vallat, Julie Carret

Syndicat du gymnase de Montreux-Château : Membres titulaires Pierre Vallat et Fabien Baguerey. Suppléant : Patrick Lhermitte

15. Zones 30 km/h

Le maire souhaite dans un avenir proche étudier des limitations de vitesse sur plusieurs secteurs : du musée au lotissement sur la fontaine, sur la rue du Combal, pour le chemin du Chêne et le chemin des gouttes. Ces points seront étudiés.

16. Remboursement de la peinture par la commune de Grosne

Les élus donnent leur accord pour recevoir un paiement de la commune de Grosne.

17. Cérémonie du 11 novembre

Compte tenu des règles sanitaires, un rassemblement au monument aux morts n'est pas autorisé.

Le maire déposera un arrangement floral au monument et une plante vivace au pied de chaque arbre témoignage de nos morts.

18. Questions diverses

Les travaux du pont du canal qui dureront environ cinq mois, ont été évoqués.

Une réunion prochaine sur les travaux d'assainissement se déroulera, des élus y participeront pour s'informer afin de pouvoir répondre aux questions de habitants.

L'accident de travail survenu à Montreux-Jeune à notre ouvrier communal nous prive de sa présence pendant deux mois.

Fin de la réunion 21 h 55.

Influenza aviaire : Le Territoire de Belfort est passé en risque modéré. Toute mortalité anormale et élevage professionnel ou non doit être signalé à un vétérinaire sanitaire ou à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations.



Journée Défense et Citoyenneté

RENDEZ-VOUS SUR service-public.fr




Ou à la mairie avec ta pièce d'identité et ton livret de famille

Le recensement, c'est dès 16 ans!

Pourquoi? : pour être convoqué(e) à ta journée défense et citoyenneté

L'auberge du canal · 03 84 90 80 03

A partir du 4 novembre, nous serons ouvert le soir de 18h à 21h pour la vente à emporter, chaque soir du mercredi au samedi. On compte sur vous et votre fidélité

APERITIF :

Planche espagnole (1 personne) 8.50 €
(Jambon Ibérique Cebo, Morcilla, Cecina de Leon, Manchego, olives)

Tapioca
(Dés de tapioca, emmental et parmesan, sauce aigre douce)
X 6 4.00 €
X 10 5.80 €

SALADES :

	Petite	Grande
Chèvre	8.50 €	11.50 €
(Mélange de salade, bouchons de chèvre panés, lard paysan, noix, tomate, croustons maison)		
Franc comtoise	8.50 €	11.50 €
(Mélange de salade, comté, saucisse de Montbéliard, noisettes torréfiées, cornichon, croustons maison)		

PLATS CHAUDS :

Tagliatelle forestière 7.50 €
(Tagliatelles fraîches, sauce forestière maison champignons blancs, morilles, bolets, pleurotes)

Tartiflette & salade verte 10.00 €
(Pomme de terre, lard, oignons, reblochon, salade verte)

Burgers :

Classique : 8.00 €
Pain classique, steak haché de bœuf Angus, cheddar, salade, tomate, oignon.

Italien : 9.50 €
Pain à la farine complète, steak haché de bœuf Angus, mozzarella, parmesan, tomate confite, roquette.

Raclette : 9.90 €
Pain rustique, steak haché de bœuf Angus, raclette, oignons grillés au vin blanc, salade, tomate.

Suppléments burger :

Lard paysan	1.50 €
Lard	1.00 €
Reblochon	1.50 €
Foie gras	4.00 €
Steak 180 g	4.00 €

Sauces burger :
Mayonnaise maison, mayonnaise aux épices espagnole, mayonnaise ail persil, ketchup, moutarde.

ACCOMPAGNEMENTS :

Grenaille 2.00 €
(Pomme de terre grenaille, lard fumé, oignon)

Pomme au four 1.80 €
(Pomme de terre au four, sauce crème ail ciboulette)

Petite salade 1.70 €
(Mélange de salade, tomate cocktail)

POUR LES ENFANTS :

Tagliatelle forestière 6.00 €
Petit burger classique 5.50 €

DESSERTS :

Panna cotta du moment 3.00 €
Tiramisu 3.50 €
Muffin du moment 2.50 €

BOISSONS :

Soft boite 33 cl 1.50 €
Fuzeteta, coca
Bières (Pietra, Montbéliarde) 4.00 €